

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. MARECHAL Hubert, M. LEGAY Rémi M. DEL PRETE Didier, M. FLAUX Mickaël, DUPUIS Virginie, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid.

Absents excusés : Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine, Mme LECOLLEY Liliane, M. BERTIN Guy

Mme PICQUENOT Céline a donné pouvoir à Mr DEL PRETE Didier.

M. LE GOUPIL Luc est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL : CCD D'ADJOINTS TECHNIQUES AUX ECOLES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET CREATION POSTE

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 août dernier, le poste d'un agent pour une durée de 3 mois renouvelable à raison de 13/35^{ème} a été créé. Elle précise qu'il y a lieu de créer en plus 2 postes d'adjoints techniques à l'école, ce qui représente au total (y compris le poste voté en CM du 29 août 2023) :

- Adjoint technique à raison de 13/35^{ème} en qualité d'adjoint technique de catégorie C échelon 1 à compter du 4 septembre 2023 en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois renouvelable (CM du 29 août 2023).
- Adjoint technique à raison de 22/35^{ème} en qualité d'adjoint technique de catégorie C échelon 1 à compter du 4 septembre 2023 au 23 août 2024 en remplacement de l'agent titulaire placé en congé parental.
- Adjoint technique à raison de 9/35^{ème} en qualité d'adjoint technique de catégorie C échelon 1 à compter du 11 septembre 2023 jusqu'au 7 juillet 2024 en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, autorise le Maire à engager les démarches nécessaires aux recrutements des agents ci-dessus désignés et à signer tout document s'y rapportant.

La séance est levée à 19 h 36

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits